



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2022-01028

PUBLIÉ LE 24 JANVIER 2022

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques d'Indre-et-Loire /**

37-2022-01-01-00002 - Arrêté de délégation de signature de la responsable de la trésorerie amendes de Tours?? (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances  
publiques d'Indre-et-Loire

37-2022-01-01-00002

Arrêté de délégation de signature de la  
responsable de la trésorerie amendes de Tours

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA RESPONSABLE  
DE LA TRÉSORERIE AMENDES DE TOURS**

La comptable, responsable de la Trésorerie amendes de Tours,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1**

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer l'ensemble des décisions, actes ou documents relatifs :

1°) au recouvrement, et notamment les demandes de renseignement, actes de poursuite, compensations, bordereaux de situation, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

2°) à l'octroi, comme au refus, de délais de paiement, dans la limite indiquée ci-après ;

3°) à la tenue de la caisse et de la comptabilité du poste,

à l'agent de l'Équipe départementale de renfort désigné ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses et d'annulation</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>	<b>Limite des actes relatifs au recouvrement</b>
BLAISE Fabienne	agent	7 000 €	12 mois	7 000 €	7 000 €

**Article 2**

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département d'Indre-et-Loire.

A TOURS, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

La comptable, responsable de la Trésorerie amendes de Tours

Annick GÉNIN-TOUREL, Administratrice des Finances Publiques Adjointe